

EXTRAIT
 du registre des Délibérations du Conseil
 de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 12 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le douze mars à 10 h, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Lanuéjols, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : ABOU François - ANDREO Grégoire - ANGELI Laurette - ANTON Jean-François - BALSAN Jacques - BOUDES André - BOUDEVILLE Fatiha - BOYER Jean-Pierre - BROUILLET Bernard - CASTEILTORT Claude - D'ARNAL Christiane - DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DURAND Yves - FINE Jean-Louis - ISZEZUK Huguette - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - PATRINOS Renée - PIBAROT Christian - SALTET Guy - THION Jean-Claude - VIDAL Thomas - VIVENS Lucien.

Absents : BENEFICE Patrick (donne procuration à DE LATOUR Henri) - BOURELLY Régis - CAPMAS Michel - DEL BUCCHIA Françoise - EYRAL Véronique (donne procuration à D'ARNAL Christiane) - FESQUET Jérôme - MACQUART Bernadette (donne procuration à MAURIN Francis) - MARTIN Régis (donne procuration à ANGELI Laurette) - TEISSIER Monique - TESTA Eric (donne procuration à ANTON Jean-François) - ZANCHI Jocelyne (donne procuration à PIBAROT Christian).

Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2014

Monsieur le Président informe les délégués de la nécessité de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014.

Suite aux propositions de la Commission déchets et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

CATEGORIES	TARIFS
1 - Famille / Résidence secondaire / Personne seule	180 €
2 - Camping	10 € / emplacement
3 - Gîte / Location saisonnière de 1 à 15 places	100 €
4 - Gîte / Location saisonnière avec plus de 15 places	200 €
5 - Chambre d'hôte	30 €
6 - Hôtel Restaurant et Centre de vacances de 1 à 15 chambres Traiteurs / Restaurants	300 €
7 - Hôtel Restaurant et Centre de vacances avec plus de 15 chambres	450 €
8 - Epicerie / Boulangerie / Pâtisserie / Café / Boucherie / Salon de coiffure / Garage mécanique / Crèche / Antiquaire	150 €
9 - Artisan / Entreprise BTP	100 €
10 - Service administratif (Direction départementale de l'équipement / Parc national des Cévennes / Office National des Cévennes / Services communaux / Centre de secours des pompiers / La Poste / Gendarmerie / Observatoire Mont Aigoual / Office de Tourisme)	50 €
11 - Profession libérale / Agence immobilière / Artisan d'art	70 €
12 - Maison retraite et Centre Médical avec moins de 30 lits	45 € / lit

13 - Maison retraite et Centre Médical de 30 à 50 lits	55 € / lit
14 - Maison retraite et Centre Médical avec plus de 50 lits	58 € / lit
15 - SCA Origine Cévennes	2 279 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le

20 MARS 2014

De la publication le

21 MARS 2014



**ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE
21 MARS 2014
SOUS-PREFECTURE
DU VIGAN**

1	2014	
2	2014	
3	2014	
4	2014	
5	2014	
6	2014	
7	2014	
8	2014	
9	2014	
10	2014	
11	2014	
12	2014	